



Séance du jeudi 8 octobre 2020

Question n° 5
Élection des membres de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées

Le Conseil communautaire s'est réuni le jeudi huit octobre deux mille vingt à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHE-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Absent
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Claude AUBAILLY	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 37
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2020
Date de l'affichage : 1^{er} octobre 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20201008-081020Quest5-DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 8 octobre 2020

Question n° 5

Élection des membres de la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-3;

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Considérant que cette commission peut être composée d'élus, de techniciens, de représentants d'usagers, de représentants de personnes à mobilité réduite, de personnes âgées et de représentants d'acteurs économiques ;

Considérant que cette commission est consultative et ne dispose donc pas de pouvoir décisionnel ;

Considérant que les missions de cette commission sont de :

- ✓ dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- ✓ faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- ✓ organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- ✓ établir un suivi des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et attestations concernant les établissements recevant du public (ERP) du territoire.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

désigne les membres ci-dessous pour siéger à la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées :

- **Pascal AUPY**
- **Jacqueline CHAMPION**
- **Roger DAGHER**
- **Édith MICHELIC**
- **Philippe PERRICHON**
- **Fabrice POLLY de l'Association des paralysés de France.**

Le Président

Daniel BÔNE